

No 92.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI, 5 JUILLET 1919.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Steele, du comité des Bills privés, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill A4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Berridge Grey", et a convenu de le rapporter sans amendement.

A cause de l'heure avancée de la session, votre comité recommande que ledit bill soit inscrit sur le feuillet des ordres immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général, et de plus, que les honoraires additionnels soient remboursés.

Sur motion de M. Richardson,—Ordonné que conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Bills privés, le Bill A4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Berridge Grey", soit inscrit sur le feuillet des ordres, immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général.

Sur motion de M. Richardson,—Ordonné que conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Bills privés, les honoraires versés sur le bill A4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Berridge Grey, soient remboursés.

M. Maclean (Halifax), l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour sir Thomas White, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

DEVONSHIRE.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1920, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

4 juillet 1919.